

Conseil Municipal du 2 juillet 2010

Sous la présidence de Didier Fouché, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Nivelais, MM. Clément, Esnault, Faucher, Gros, Guengard, Lecomte, Ledru.

Absents excusés : Mme Sepré procuration à M. Fouché, M. Aim procuration à M. Gros, M. Buon procuration à M. Esnault, M. Merouze procuration à M. Guengard.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Contrat Charlene GATINOIS, Agent d'Entretien

Le contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel de Madame Charlene GATINOIS qui se termine le 2 juillet 2010 avait été, au regard du constat des besoins sur la période juillet/août 2010, par décision unanime du Conseil Municipal du 5 juin dernier, prolongé jusqu'au 31 juillet 2010 inclus dans les mêmes conditions que son contrat actuel.

Après contact avec la mission pour l'emploi de la Ferté-Bernard, il s'avère que Mme Charlene Gatinois n'est pas éligible aux différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'emploi.

Après en avoir délibéré, et notamment compte tenu du dossier global de ce poste et des différents besoins identifiés et explicités lors du conseil du 5 juin dernier, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à créer un poste permanent d'agent d'entretien sur la base hebdomadaire de 11heures 50 à compter du 1^{er} août 2010, de modifier le tableau des emplois et de recruter un agent. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Considérant que Mme Charlene Gatinois a donné toute satisfaction pendant son CDD, cette dernière sera recrutée sur ce poste.

2. Subvention 2010 aux associations

Après avoir écouté le rapport de la réunion d'adjoints élargie, le Conseil Municipal décide d'accorder aux associations visées au tableau en annexe et dans les conditions et sous les critères qui y figurent, un total de subventions de 3450 € au titre de l'année 2010.

Par ailleurs, une commission finances spécifiques sera réunie à l'automne afin d'examiner la politique communale en matière de subventions pour les années à venir. Cette commission sera élargie à tous les membres du Conseil Municipal.

3. Compétence Petite Enfance de la communauté de communes

Après avoir entendu le rapport fait par M le Maire, le conseil réitère à l'unanimité sa position exprimée il y a plusieurs mois quant à son attachement à la prise de compétence Petite Enfance par la communauté de communes. Le conseil Municipal est favorable à la prise de compétence sur la base de l'hypothèse 4 (intégralité du projet) telle que présentée et exposée en séance et lors d'une présentation publique tenue à la salle des fêtes.

4. Gym d'Ardenay sur Merize

Lors du conseil du 5 juin dernier, Monsieur le Maire avait fait part de la demande de l'Association de Gym d'Ardenay sur Merize pour utiliser la salle des fêtes 3 jours par semaine de février à juin 2011 en raison de travaux à la salle d'Ardenay sur Merize.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sur le principe de l'utilisation de la salle des fêtes par cette association.

Compte tenu de la fréquence d'utilisation et des coûts engendrés, le Conseil Municipal fixe le tarif d'utilisation à 40 € par semaine d'utilisation pour la période de février à juin 2011

5. Enquête publique relative au Projet de restauration et d'entretien des bassins du Dué et du Narais

Madame DROUINEAU, qui a assisté à l'une des réunions d'information présentant les objectifs de la Déclaration d'Intérêt Général et à la dernière réunion du syndicat présente aux conseillers les tenants et aboutissants de ce dossier qui n'a fait l'objet d'aucune consultation en mairie pendant la période d'enquête publique ouverte le 29 mai 2010 et close le 21 juin 2010.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime un avis favorable tout en souhaitant que figure au rapport d'enquête, son souhait, par ailleurs antérieurement exprimé lors de la phase d'étude, que les travaux de réparations nécessaires sur l'ouvrage (vanne) situé sur le Brusson, en mitoyenneté avec la commune du Breil sur Merize, fassent l'objet d'un chiffrage au même titre que pour d'autres sites.

6. Préparation des « 20 ans du Lutin »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des inscriptions comptabilisées à ce jour atteignent les 200 personnes (adultes et enfants) à 90% de la commune.

La commission « 20 ans du Lutin » a validé l'organisation de cette journée avec café départ à 8h à la salle des fêtes, départ de la randonnée à 9h00 place de l'Eglise (un ruban sera coupé au niveau de l'entrée du chemin de terre a lieu-dit Louzeray, apéritif à 12h30 puis repas champêtre (crudités et verrines maison, cochon grillé et pommes de terre à la crème, Saint Nectaire, tarte Sarthoise, café) suivi d'un spectacle.

Le prix de la bouteille de vin (rouge, rosé ou blanc) sera de 5 €.

La buvette de l'après-midi sera assurée par M Bouillaux.

7. aménagement du bourg

Mme Drouineau et M. Lecomte présentent le compte rendu de la réunion du 29 juin 2010 au cours de laquelle l'entreprise retenue, SAFEGE, en partenariat avec Paysage Concept, a présenté le plan de travail en 3 volets ; Le volet de l'analyse des réseaux, le volet de la géométrie du projet intégrant tous les paramètres physiques et réglementaires (accessibilité handicap, plan de déplacement, PLU, sécurité, réseaux...) et celui de la définition de l'aspect paysager.

La prochaine réunion avec restitution de l'analyse des réseaux et une première esquisse paysagère est programmée pour septembre 2010 (date à définir).

8. Commission scolaire

Les représentants de la commune au SIVOS font le point sur la réunion du 25 juin. Le nombre d'élèves est en hausse (+11) avec 176 élèves (au lieu de 165 l'an passé) dont 56 d'Ardenay, 71 de Nuillé et 49 de Soultré.

9. Tarifs cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2010

Après en avoir délibéré en prenant notamment en compte la hausse des matières premières, le fait que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2 ans, le conseil municipal décide par 6 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions d'augmenter de 0.07 € le tarif « enfant », de 0.10 € le tarif « enseignant » et de 0.15 € le tarif « occasionnel ». Soit enfant 2.70€, personnel éducation nationale 3.30€ et occasionnel 4.30€.

Le Conseil Municipal exprime le vœu d'une uniformisation des tarifs pratiqués sur les 3 sites du SIVOS et va engager une réflexion sur la politique tarifaire communale pour les années à venir.

10. Communauté de communes et SMIRGEOMES

Monsieur GROS fait un point sur les réunions de la Communauté de Communes et du SMIRGEOMES.

Le conseil communautaire du 8 juillet devra se prononcer sur le choix de la Présidente quant à la société attributaire de la délégation de service public du centre aqualudique SITTELLIA ; RECREA.

Le dernier conseil syndical du SMIRGEOMES n'a pas choisi notre communauté de communes comme collectivité pilote pour la mise en place de la redevance incitative.

Le rapport annuel 2009 du SMIRGEOMES qui est consultable dès maintenant fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil.

11. Questions diverses

- Pour présenter leurs jardins et remercier les entreprises ayant fait don de plants, graines ou outillage, les enfants ont organisé « un pot champêtre » le mardi 22 juin 2010 à 18h30 sous la tonnelle du jardin qui a réuni une quarantaine de personnes.
- Monsieur le Maire et Mme Nivelais ont rencontré le directeur de Pescheray à la suite de l'information et de la réunion sur la prostitution. Une nouvelle réunion sera organisée à la rentrée.
- Monsieur le Maire et Mme Nivelais ont participé au Breil à une réunion d'information sur les lieux d'écoute. Un service d'écoute est ouvert à toutes et tous au centre social rural de Montfort. En toute confidentialité et tranquillité vous pouvez aller voir les membres de l'association qui anime ce lieu d'écoute pour leur faire part de vos préoccupations.

- Le rapport annuel 2009 sur l'assainissement est consultable en mairie ainsi que celui du Syndicat d'eau du Dué et du Narais .
- Le conseil municipal décide, à l'unanimité (Mme Evrard n'ayant pas participé au vote), de réattribuer à Nathalie Evrad ses indemnités de conseillère municipale, suspendues à sa propre demande en fin d'année 2009.
- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder à la commune de Nuillé le Jalais pour 200 € le compresseur restitué, il y a quelques semaines, à la commune après la vol de l'été dernier et qui avait été remplacé par du matériel neuf.

Séance levée à 23h45

Prochaine séance du Conseil Municipal sera à fixer en septembre..